



Le 31 août 2020

Chers parents,

Nous étions nombreux à nous poser la question.

Voici les précisions, reçues ce matin, qui éclairent les choses concernant les retours de vacances.

**Pour l'élève qui revient d'une ZONE VERTE**

aucune précaution spécifique n'est prévue.

**Pour l'élève revenu d'une ZONE ORANGE dans les 14 jours ayant précédé la rentrée**

un contact doit avoir été pris avec le médecin généraliste pour envisager la nécessité d'un dépistage et d'une quarantaine.

**Pour l'élève revenu d'une ZONE ROUGE dans les 14 jours ayant précédé la rentrée**

- la quarantaine doit être respectée dès le retour en Belgique;
- un test doit être effectué.

*Pour les voyageurs qui reviennent d'une zone rouge, il s'agit d'une obligation légale et il convient de se conformer aux obligations prescrites par les Régions en la matière.*

Le cas échéant, le médecin généraliste fournira un « certificat de quarantaine », permettant de justifier l'absence de l'élève ou du membre du personnel auprès de la direction de l'établissement.

A défaut d'une telle attestation ou d'un tel certificat, l'absence ne pourra être justifiée.

Plus d'information sur le dépistage et la quarantaine sur les sites Internet des autorités compétentes : Région Bruxelles-Capitale : <https://coronavirus.brussels/index.php/en/>

A demain !

Dominique